

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 13484
Numéro SIREN : 794 109 090
Nom ou dénomination : 7e art n°1

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2020 sous le numéro de dépôt 36842

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-04-2020

N° DE DEPOT : 2020R036842

N° GESTION : 2013B13484

N° SIREN : 794109090

DENOMINATION : 7e art n°1

ADRESSE : 27 rue Morère 75014 Paris

DATE D'ACTE : 07-08-2013

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

7^e art n°1
Société par actions simplifiée au capital de 1 euro
Siège social : 66 rue de Miromesnil – 75008 Paris
794 109 090 RCS Paris

(la "Société")

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 7 AOÛT 2013**

L'an 2013,
Le 7 août,
à 9h,

MADAME ALEXANDRA ITIER, née le 25 novembre 1978 à Palaiseau (91420) et demeurant 77,
avenue Pierre Corneille à Morangis (91420), associé unique de la Société (l'"Associé Unique"),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président ;
- les statuts actuels de la Société ;
- la lettre de démission de ses fonctions remise ce jour par le Président ; et
- le projet de convention de prestation de services à conclure avec la société Groupe 7^e art ;

se prononce sur l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation, en tant que de besoin, aux délais et forme de convocation préalable ;
2. Démission du Président et quitus de sa gestion ;
3. Nomination et rémunération du nouveau Président ;
4. Approbation du projet de convention de prestation de services conclue ce jour par la Société avec Groupe 7^e art ;
5. Pouvoirs pour les formalités légales ; et



6. Questions diverses.

*

* *

Première décision

Renonciation, en tant que de besoin, aux délais et forme de convocation préalable

L'Associé Unique renonce, en tant que de besoin, purement et simplement aux délais de remise des rapports et aux délais et forme de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus à l'article 17 des statuts de la Société et considère être dûment informé afin de prendre les décisions ci-dessous.

Deuxième décision

Démission du Président et quitus de sa gestion

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Alexandra Itier de ses fonctions de président de la Société qui prendra effet à compter de ce jour. L'Associé Unique lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions de président de la Société.

Troisième décision

Démission du Président et Nomination du nouveau Président

L'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer aux fonctions de président de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Alexandra Itier, président démissionnaire :

Groupe 7^e art, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 66, rue de Miromesnil à Paris (75008) et immatriculée sous le numéro d'identification 794 611 186 RCS Paris, représentée par son président Madame Alexandra Itier pour le besoin des présentes.

La société Groupe 7^e art préalablement pressentie a fait savoir qu'elle acceptait lesdites fonctions et déclare aux termes du présent acte n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès auxdites fonctions, que Groupe 7^e art exercera dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

Quatrième décision

Approbation du projet de convention de prestation de services à conclure par la Société avec Groupe 7^e art ;

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président de la Société, et
- des principaux termes du projet de convention de prestation de services conclue ce jour avec la société Groupe 7^e art ;

(i) prend acte de ladite convention de prestation de services conformément aux stipulations de l'article 16 des statuts de la Société aux fins de mention au registre des décisions sociales et (ii) approuve, en tant que de besoin, les termes de ladite convention de prestation de services.

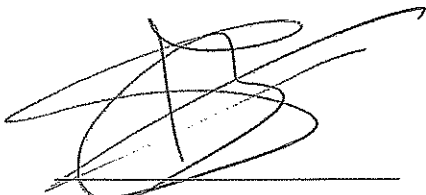
Cinquième décision

Pouvoir pour les formalités légales

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *
*

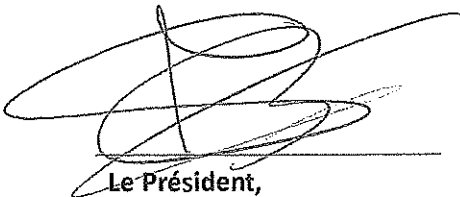
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique

Madame Alexandra Itier

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Le Président,

Groupe 7^e art, représenté par Madame Alexandra Itier, dûment habilitée

Faire précéder la signature par la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »